

rien pour eux. Pourtant, ces enfants sont citoyens de l'Etat, ils sont fils ou filles de contribuables, ils sont nos frères et nos sœurs. Le malheur qui les a frappés, et contre lequel ils sont radicalement incapables de se défendre laissés à eux-mêmes, ne devrait pas nous les faire oublier, loin de là !

Les clercs de Saint-Viateur et les sœurs de la Providence reçoivent bien quelques subventions du pouvoir civil, nous ne voulons pas le nier. Mais ces allocations sont d'une parcimonie décourageante. Voilà ce qu'il faut dire et répéter, jusqu'à ce que justice soit rendue à cette classe d'infortunés !

Pour ne parler que de ce qui se passe chez nos voisins, aux Etats-Unis et dans la Province d'Ontario, l'Etat se charge de la construction et de l'installation des asiles destinés aux sourds-muets. Il se grève en outre d'une dépense moyenne, dans la République Américaine, de \$293.53 par année de présence pour chaque élève, et dans la Province sœur, de \$171.19 pour chacun des 272 enfants qui fréquentent son unique institution.

Dans la Province de Québec, le gouvernement n'a rien déboursé pour l'Institution des Sourds-Muets du Mile End ; et pour l'entretien et l'instruction des élèves il ne verse qu'une moyenne annuelle de \$86.50. Et cette maison — comme l'établissement des Sourdes-Muettes qui n'est guère plus favorisé — donne aux enfants un double enseignement théorique et pratique, intellectuel et industriel, des plus perfectionnés.

C'est une douloureuse constatation que celle-là assurément !

Nous prions tous nos confrères dans le journalisme de faire écho à l'appel que nous adressons au public et aux autorités civiles.

Le mal une fois connu dans toute son étendue, donnera naissance, espérons-le, à un large et généreux courant de pitié et de compassion.

La charité qui dans notre Province vient au secours de tous les genres d'infortunés, ne voudra pas ignorer plus longtemps nos pauvres petits sourds-muets !

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 13 avril 1900.

M. l'abbé Pierre Rondeault, missionnaire à Quamichan, C. A., était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, ptre, Chancelier.

Montréal, 3

13

Elle
Tou

Ma
Qui
Jésu
Il v.

Vot
Aèd
Dit
On

Et l
Sort
Imm
Ou

Un
Nou
Mai
La t

C'es
Enfi
Au
Et l

J'ap
Le s
Enfi
Ou,